

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35**Présents : 29 / Représentés : 5****Votants : 34**Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SIEG DU PUY DE DOME – PARTICIPATIONS 2020

SIEG DU PUY DE DOME – PARTICIPATIONS 2020

- VU l'adhésion de la CCEDA au SIEG du Puy de Dôme ;
- VU le transfert des équipements d'éclairage public de la CCEDA au SIEG du Puy de Dôme ;
- CONSIDERANT le PV contradictoire établi pour l'année 2020 pour la cotisation d'entretien des équipements ;

Madame la Présidente explique à l'Assemblée que suite au transfert des équipements d'éclairage public de la CCEDA (bâtiment intercommunal, pôle commercial, ZI les Torrents, ZI les Hautes, ZA le Bournat, Parc d'activités intercommunal, aire d'accueil des gens du voyage et médiathèque intercommunale) au SIEG du Puy de Dôme, c'est celui-ci qui est chargé de l'entretien préventif des équipements.

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- D'approuver le PV contradictoire des équipements transférés pour 2020 et de l'autoriser à le signer ;
- De verser une participation annuelle de 2020 pour l'entretien des équipements afférents à l'ensemble des équipements transférés d'un montant de 1377 €

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.